

PARC
NATUREL
RÉGIONAL
DU
MONT
VENTOUX



Guide des élus du Parc

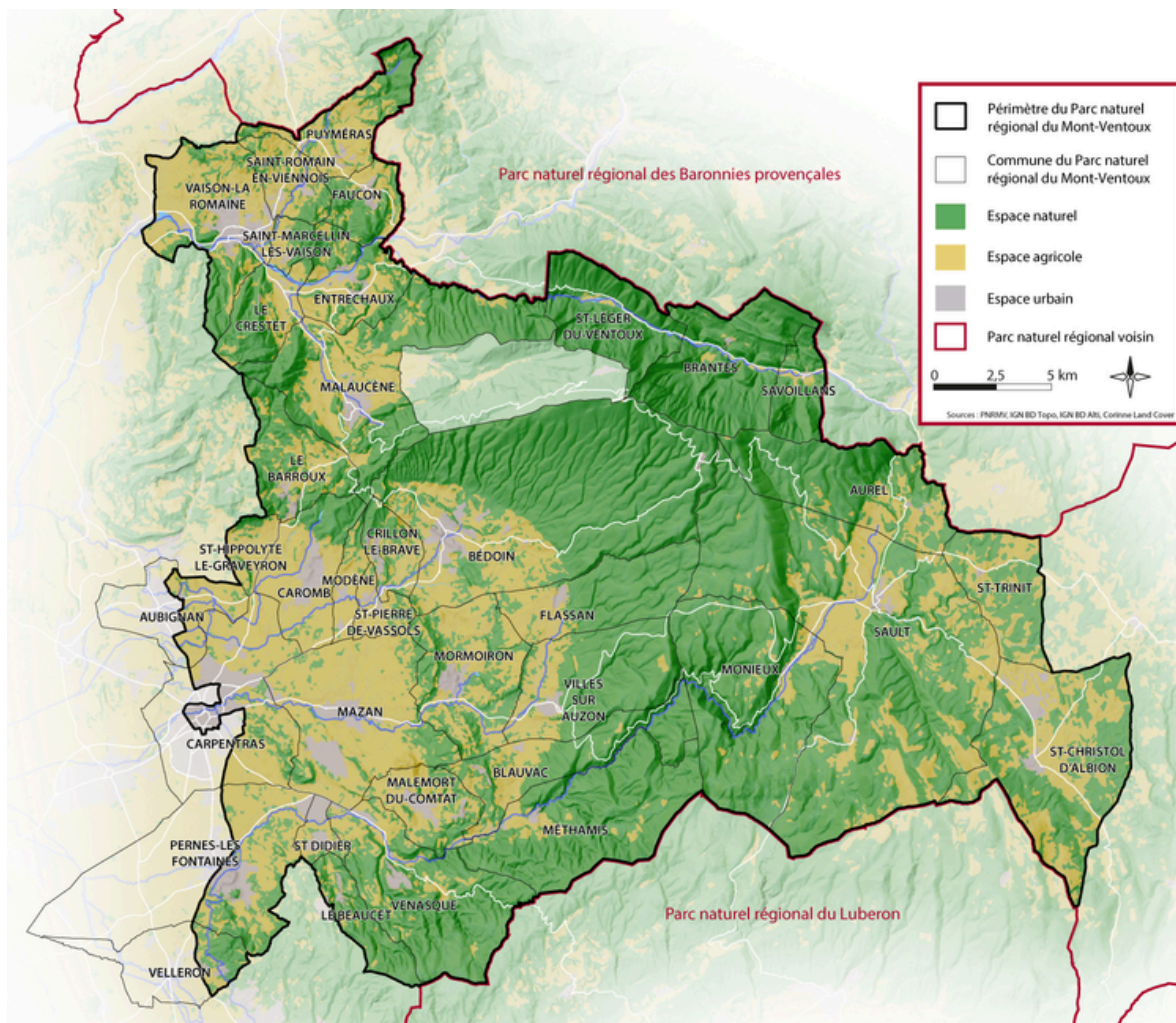


mai 2026

parcduventoux.fr

Vous êtes élu(e) dans une commune du Parc naturel régional du Mont-Ventoux

Le Parc du Mont-Ventoux : un territoire vivant où les hommes, la biodiversité, la qualité des paysages et des patrimoines se conjuguent avec un développement économique respectueux.



Aubignan • Aurel • Le Barroux • Le Beaucet • Bédoin • Blauvac • Brantes • Carpentras • Caromb • Crestet • Crillon-le-Brave • Entrechaux • Faucon • Flassan • Malaucène • Malemort-du-Comtat • Mazan • Méthamis • Modène • Monieux • Mormoiron • Pernes-les-Fontaines • Puyméras • Saint-Christol d'Albion • Saint-Didier • Saint-Hippolyte-le-Graveyron • Saint-Léger-du-Ventoux • Saint-Marcellin-lès-Vaison • Saint-Pierre-de-Vassols • Saint-Romain-en-Viennois • Saint-Trinit • Sault • Savoillans • Vaison-la-Romaine • Velleron • Venasque • Villes-sur-Auzon

Sommaire

- Les missions du Parc • P3
- La gouvernance • P4/5
- Dates clés / Chiffres clés • P6/7
- La charte du Parc • P8/9
- L'équipe du Parc
Vos besoins / Notre accompagnement • P10
- Direction / Pôle Appui généraux • P10/11
- Pôle biodiversité, ressources naturelles, patrimoines, éducation • P12
- Pôle paysage, urbanisme, aménagement durable, transition climatique • P16
- Pôle tourisme et agriculture durables, valorisation du territoire • P21
- Pôle Europe et Coopération territoriale • P24



Un Parc naturel régional

c'est quoi ?

Un Parc naturel régional, c'est d'abord **un territoire exceptionnel**, avec une richesse de la biodiversité, des paysages, du patrimoine culturel... C'est aussi un territoire fragile, qui a besoin d'être protégé et valorisé, par et pour les habitants et les visiteurs.

Mais un Parc naturel régional, ce n'est ni un espace clos, ni un sanctuaire pour espèces sauvages. C'est un espace habité, qui vit, fait vivre et qui a besoin de se développer, durablement.

Pour réussir ce défi – protéger et développer –, la charte du Parc propose des solutions concrètes adaptées au caractère unique du Ventoux.

L'objectif : concilier préservation de l'environnement et activités humaines.

Validée par l'État, la charte est signée par les communes, le Département de Vaucluse et la Région, réunis en syndicat mixte de gestion, auquel la plupart des intercommunalités adhèrent également.

Les missions d'un Parc naturel régional

Le syndicat mixte met en œuvre les missions assignées au Parc par le Code de l'environnement dans 5 grands domaines :



1. La protection et la gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager

Le Parc s'attache à gérer de façon harmonieuse ses espaces ruraux ; à maintenir la diversité biologique de ses milieux naturels ; à préserver et valoriser ses ressources, ses paysages, ses sites remarquables ; à mettre en valeur et dynamiser son patrimoine culturel.



2. L'aménagement du territoire

Partie intégrante des politiques nationales, régionales et locales d'aménagement du territoire, il contribue à définir et orienter les projets d'aménagement menés sur son territoire, dans le respect des patrimoines et du cadre de vie.



3. Le développement économique et social

Le Parc anime et coordonne des programmes de développement économique et social pour assurer une qualité de vie et un développement respectueux de l'environnement, en valorisant les ressources naturelles et humaines du territoire.



4. L'accueil, l'éducation et l'information

Il favorise le contact avec la nature, sensibilise les habitants aux enjeux liés à l'environnement, incite les visiteurs à la découverte de son territoire à travers des activités éducatives, culturelles et touristiques.



5. L'expérimentation

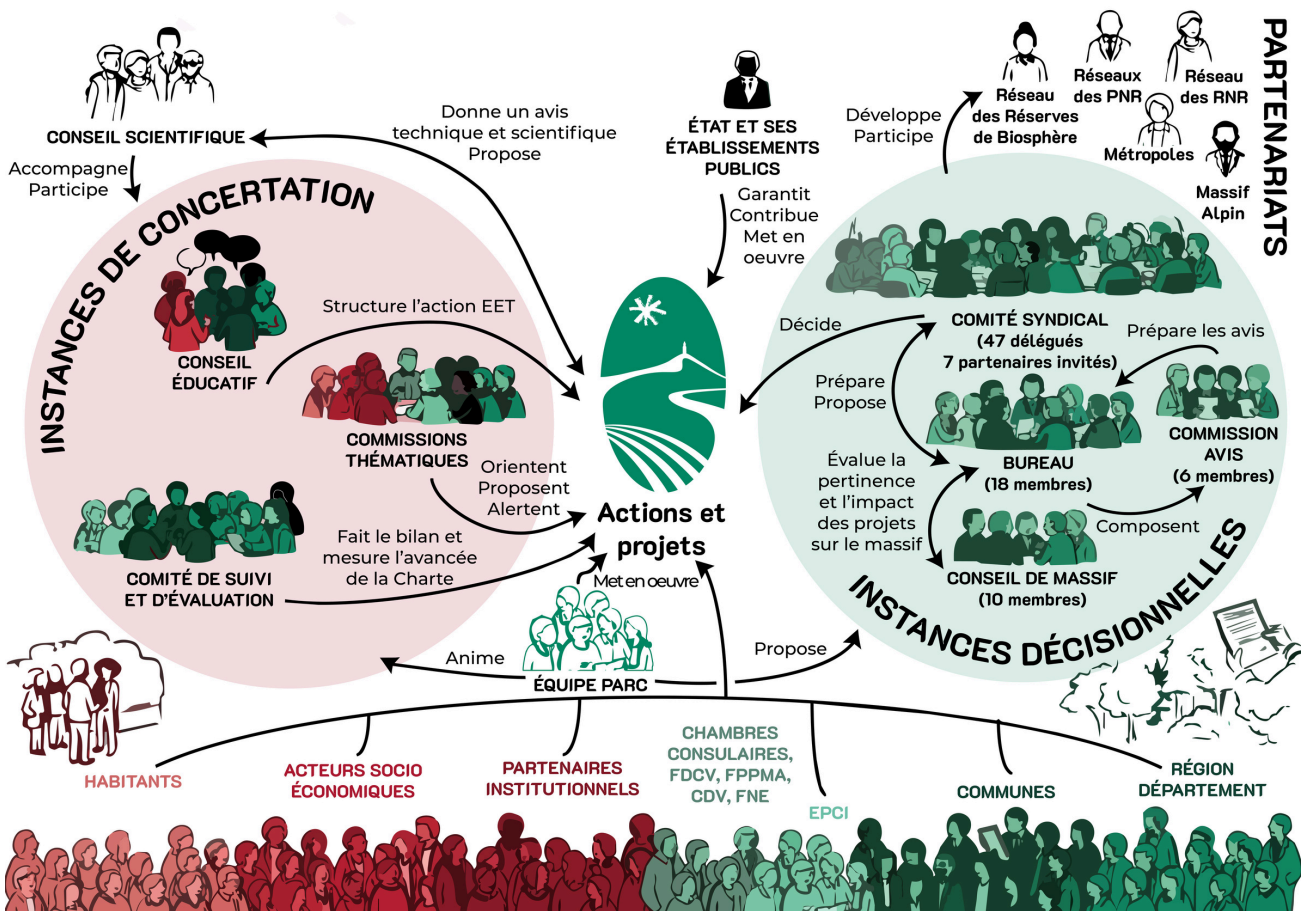
Il contribue à des programmes de recherche et a pour mission d'initier des procédures nouvelles et des méthodes d'actions qui peuvent être reprises sur tout autre territoire.

Le détail des actions menées par le Parc est communiqué tous les ans dans le rapport d'activité téléchargeable sur le site :

www.parcduventoux.fr

La gouvernance du Parc

Le Parc naturel régional du Mont-Ventoux est géré par un syndicat mixte de gestion regroupant toutes les collectivités qui ont approuvé sa charte. Administré par le Comité Syndical, il travaille en concertation avec des partenaires locaux et s'appuie sur les compétences de ses membres : Région Sud, Département, de Vaucluse, communes, EPCI, en lien avec les services de l'État.



■ LE COMITÉ SYNDICAL

Le syndicat mixte de gestion est administré par un Comité syndical de **47 délégués** désignés par les communes, le Conseil régional, le Conseil départemental de Vaucluse, les communautés de communes et d'agglomération. Ses membres ont voix délibérative.

■ LE CONSEIL DE MASSIF : 10 membres

Le Conseil de massif est composé de : le ou la président(e), un(e) représentant(e) du Conseil départemental de Vaucluse, et les maires des communes d'Aurel, Bédoin, Brantes, Flassan, Malaucène, Saint-Léger-du-Ventoux, Sault et Savoillans.

■ 8 COMMISSIONS THÉMATIQUES

- Agriculture et alimentation
- Biodiversité, forêt, espaces naturels
- Culture et patrimoine
- Écotoxicité, participation locale
- Écotourisme et activités de pleine nature
- Innovation et transition écologique
- Paysage, urbanisme, aménagement durable
- Communication

■ LE BUREAU SYNDICAL : 18 membres

- Délégués des communes / 6
- Délégués des communes du Conseil de massif / 3
- Délégués de la Région Sud / 3
- Délégués du Département de Vaucluse / 3
- Délégués EPCI / 3

■ PRÉSIDENT(E) DU PARC

Le ou la président(e) donne de la cohérence, indique une stratégie générale et porte la parole du Parc. Il ou elle assure la cohésion et l'adhésion des élus du Comité Syndical aux actions mises en place.

Le ou la président(e) représente le syndicat mixte du Parc. Le Comité syndical lui confie la gestion des affaires courantes. Il ou elle prépare et exécute les délibérations du Comité Syndical et du Bureau, veille au budget, signe les marchés et contrats, assure l'administration générale.

Lors de chaque réunion du Comité syndical, le ou la président(e) rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation du Comité syndical.



À chacun son rôle

Votre collectivité (commune, EPCI, Département, Région) est membre du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Mont-Ventoux et participe, à ce titre, à un véritable projet de territoire en matière de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire, de développement économique et social, d'éducation et de sensibilisation des publics.

■ DÉLÉGUÉ(E) DE VOTRE COLLECTIVITÉ, VOUS AGISSEZ POUR L'ENSEMBLE DU VENTOUX

Pour assurer le lien entre le Parc et votre collectivité, que vous soyez délégué(e) communal(e), intercommunal(e), départemental(e) ou régional(e), titulaire ou suppléant(e), vous jouez un rôle clé. Vous représentez à la fois votre collectivité et l'ensemble du territoire.

→ Côté Parc

Vous siégez
au Comité syndical, et éventuellement au Bureau.

Vous préparez
au sein des commissions et/ou groupes de travail, les décisions stratégiques pour la mise en œuvre de la charte.

Vous votez
les grandes décisions pour faire vivre ce projet de territoire.

→ Au sein de votre collectivité

Vous représentez le Parc
et êtes le ou la mieux placé(e) pour relayer et solliciter l'appui du Parc dans vos actions.

Vous mettez en œuvre
la charte du Parc au travers des compétences et actions de votre collectivité.

■ MOBILISER AUTOUR DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE DU PARC

Votre rôle est primordial : vous détenez les clés pour mettre en œuvre la charte du Parc au travers des projets de votre collectivité. C'est vous qui allez permettre de traduire les orientations de la charte dans vos actions quotidiennes et qui assurez que les informations soient diffusées aux habitants et aux autres élus. C'est également vous qui savez comment solliciter l'ingénierie du Parc pour vous accompagner dans vos projets.



Notre histoire

Dates clés

2 novembre 1965

Création du Syndicat mixte d'aménagement touristique et d'équipement sportif du Mont-Ventoux entre le Département de Vaucluse et les communes de Flassan, Malaucène, Aurel, Sault, Bédoin, Monieux, Beaumont-du-Ventoux, Saint-Léger-du-Ventoux, Brantes et Savoillans.

1990

Reconnaissance de la Réserve de biosphère du Mont-Ventoux par l'UNESCO.

27 juin 2012

Le SMAEMV porte la mission de préfiguration du Parc naturel régional du Mont-Ventoux.

29 juillet 2020

Création du Parc naturel régional du Mont-Ventoux 56ème Parc naturel régional français / 35 communes.

15 mai 2022

Inauguration du Parc naturel régional du Mont-Ventoux à Savoillans.

16 mai 2022

Intégration de 2 nouvelles communes / 37 communes.

Septembre 2025

Démarrage des travaux pour la future Maison du Parc à Bédoin.

Janvier 2026

Lancement de l'évaluation à mi-parcours de la Charte.



Chiffres clés

Le Parc naturel régional du Mont-Ventoux, c'est :

1 PROJET PARTAGÉ

- Le Parc porte un projet pour le développement et l'aménagement durables du territoire décrit dans la **charte du Parc 2020-2035**.

1 INGÉNIERIE LOCALE AU SERVICE DE SES MEMBRES

• **1 syndicat mixte** de gestion créé en 2020. Des collectivités membres : **37 communes**, la **Région** Provence-Alpes-Côte d'Azur, le **Département** de Vaucluse, **2 communautés de communes** et **1 communauté d'agglomération**.

• **1 équipe technique** pluridisciplinaire d'une vingtaine d'agents

• **1 budget annuel** en fonctionnement et en investissement pour animer et mettre en œuvre le programme d'actions construit avec les contributions et subventions du Conseil régional, des communes, des EPCI adhérents, du Conseil départemental, de l'État, de l'Union européenne ; et par des recettes propres (AMO, dons, etc.)



1 TERRITOIRE EXCEPTIONNEL

- **37 communes** sur **1 département** au cœur d'**1 région**
- **91 977 habitants**
- **877 km²**
- **1 sommet emblématique : le mont Ventoux** (1910 m)

58 % de forêts et milieux semi-naturels
avec **32 % en surface agricole**
9 % en surface urbanisée

- **2 villes de plus de 10 000 habitants** : Carpentras et Pernes-les-Fontaines
- **2 communautés de communes** et **3 communautés d'agglomération**
- **1 reconnaissance UNESCO** : Réserve de biosphère du Mont-Ventoux
- **1 Réserve biologique intégrale (RBI)** : 906 hectares
- **6 Arrêtés de protection de biotope (APB)**
- **3 sites Natura 2000** : Mont-Ventoux, Gorges de la Nesque et Ouvèze-Toulourenc
- **1 Réserve naturelle régionale (RNR)** : Ermitage- Escampeaux
- **9 Espaces naturels sensibles (ENS)**
- **1 000 km** d'itinéraires balisés pour la randonnée, **300 km** de parcours trail, **300 km** de circuits VTT et **400 km** d'itinéraires balisés vélo-loisirs, et **1 grande boucle de 120 km** le "Tour du Ventoux à vélo"
- **21 AOP ou IGP** : signes de qualité et de provenance pour les productions agricoles
- **27 bénéficiaires de la marque Valeurs Parc** : des professionnels du tourisme et des producteurs engagés pour porter haut les valeurs du Parc



La charte du Parc

■ QU'EST-CE QUE LA CHARTE DU PARC ?

La charte d'un Parc, c'est un projet que des hommes et des femmes choisissent pour faire vivre et protéger leur territoire.

La charte du Parc naturel régional du Mont-Ventoux est **LE document de référence du Parc**. Elle concrétise le projet de protection et de développement de son territoire pour 15 ans. Elle **détaille les engagements, fixe les objectifs** à atteindre. Elle permet d'assurer la cohérence et la coordination des actions menées sur le territoire du Parc par les diverses collectivités publiques. Elle **engage les collectivités du territoire** - les 37 communes, les EPCI, le Département et la Région - qui l'ont adoptée, ainsi que l'État qui l'approuve par décret.

La charte du Parc naturel régional du Mont-Ventoux comporte :

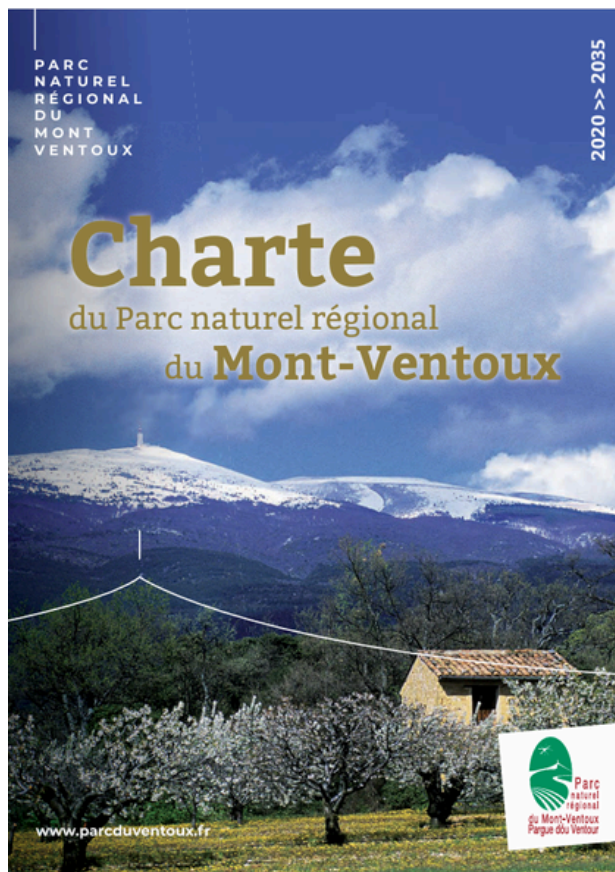
- **le rapport** contenant le projet de protection, de mise en valeur et de développement pour le territoire du Parc, organisé en **4 grandes ambitions**. Il comprend les **13 orientations** de la politique à mener jusqu'en 2035 pour répondre aux enjeux identifiés.

Ces orientations se déclinent en **40 mesures** qui mentionnent l'engagement des principaux partenaires.

La mise en œuvre de l'ensemble de ces objectifs fait l'objet d'une évaluation continue obligatoire.

- **le plan du Parc**, qui traduit spatialement la charte : élaboré à partir d'un inventaire des patrimoines, il souligne la cohérence du périmètre choisi et indique, par un zonage adapté, les différentes vocations du territoire.

- **les statuts** du syndicat mixte de gestion du Parc **la marque du Parc** (constituée de l'idéogramme et de la dénomination du Parc) que l'État a déposée à l'Institut national de la propriété industrielle.



➔ **Télécharger la charte** du Parc naturel régional du Mont-Ventoux sur www.parcduventoux.fr > rubrique "Le Parc naturel régional" > Charte du Parc

ou en flashant ce QR code



La charte du Parc 2020-2035

4 ambitions - 13 orientations



■ AMBITION CADRE

POUR UN PROJET DE TERRITOIRE PARTAGÉ

Orientations :

- Accroître la capacité d'action collective
- Favoriser l'appropriation des enjeux du territoire
- Mutualiser, coopérer, innover

■ AMBITION 1

POUR PROTÉGER ET RÉVÉLER
NOS PATRIMOINES

Orientations :

- Faire de la préservation des patrimoines naturels un enjeu collectif
- Se réconcilier avec les sites de nature
- S'engager dans une gestion durable et concertée de la ressource en eau et des milieux aquatiques
- Révéler les patrimoines culturels, matériels et immatériels, faire vivre la culture

■ AMBITION 2

POUR UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE
QUI VALORISE NOS RESSOURCES LOCALES

Orientations :

- Faire de la transition énergétique et de l'adaptation au changement climatique un moteur de développement local
- Soutenir et promouvoir une agriculture durable
- Faire émerger, construire, et promouvoir une destination écotouristique "Mont-Ventoux"
- Structurer et valoriser une économie forestière durable, multifonctionnelle et respectueuse des services écologiques

■ AMBITION 3

POUR PRÉSERVER ET PRÉPARER
NOS PAYSAGES DE DEMAIN

Orientations :

- Accompagner le développement urbain en respectant les fondements de l'identité rurale des villages du Ventoux
- Préserver et révéler les richesses et la symbiose des paysages agricoles et naturels dans leur diversité



Zoom sur...

L'évaluation à mi-parcours de la charte du Parc

Où en est-on dans la réalisation de la Charte à mi-parcours ? Quelles sont les sujets bien investis ? Y-a-t-il de nouveaux sujets à explorer ? Quelle appropriation collective de la Charte et de sa mise en œuvre ?

Cet exercice obligatoire permet de partager collectivement la manière dont la charte est mise en œuvre, afin de prendre conscience des évolutions du territoire, des avancées, des déséquilibres et enjeux nouveaux. Elle permet de prioriser et réorienter les actions à mettre en œuvre d'ici 2035. Entre 2026 et 2027, les partenaires, élus comme techniciens, seront mobilisés pour ce temps fort dans la vie du Parc du Mont-Ventoux.

L'équipe du Parc

Sous l'autorité des élus, l'équipe du Parc œuvre au service de ses partenaires pour la mise en application de la charte. Cette équipe pluridisciplinaire regroupe les compétences nécessaires pour tous les aspects de la vie d'un territoire : environnement, gestion de l'espace, aménagement, développement économique et touristique, animation et valorisation du patrimoine, sensibilisation et information du public.

■ LE + PARC

La singularité d'un Parc naturel régional, c'est de faire travailler tous ces spécialistes ensemble et avec les acteurs locaux, pour penser les projets de façon transversale et pouvoir mieux adapter leurs actions aux besoins du territoire.

Les pages **VOS BESOINS / NOTRE ACCOMPAGNEMENT** se veulent une clé d'entrée pour vous permettre de mieux accéder aux domaines d'intervention du Parc, et pour favoriser les opportunités de travailler ensemble. Vous trouverez ainsi, en fonction de vos projets, les interlocuteurs à contacter.

DIRECTEUR



Ken Reyna
04 90 63 22 74
07 61 20 05 60
ken.reyna@parcduventoux.fr

COMITÉ DE DIRECTION

Ken Reyna • Anthony Roux • Lise Collin • Christian Roeck • Nicolas Bourgue • Catherine Fayot • Virginie Raspail • Vincent Thomann • Carole Apack

COMMUNICATION



Vincent Thomann
04 90 63 22 74
06 70 17 24 23
vincent.thomann@parcduventoux.fr



Carole Apack
04 90 63 22 74
carole.apack@parcduventoux.fr

technique au service des collectivités
faveur du projet de territoire



PÔLE APPUI ET MOYENS GÉNÉRAUX



Catherine Fayot
Ressources Humaines
Marchés publics
04 90 63 72 15
catherine.fayot@parcduventoux.fr



Virginie Raspail
Instances du Parc - Affaires générales
04 90 63 72 17
virginie.raspail@parcduventoux.fr



Odile Signoret
Comptabilité - budget
04 90 63 72 10
odile.signoret@parcduventoux.fr

Accueil et secrétariat



Caroline Lidoff
04 90 63 22 74
caroline.lidoff@parcduventoux.fr



Guillaume Dous
04 90 63 22 74
guillaume.dous@parcduventoux.fr

Événementiel, espaces naturels et logistique



Laurent Visserot
04 90 63 22 74
06 79 31 19 42
laurent.visserot@parcduventoux.fr

**Vous souhaitez faire connaître les actions
du Parc dans votre commune ?**

Sollicitez la venue d'un stand Parc sur vos événements, pour un moment d'échanges privilégiés entre le Parc et les habitants.
Contact : Vincent Thomann

PÔLE BIODIVERSITÉ, RESSOURCES NATURELLES, PATRIMOINES, ÉDUCATION



Anthony Roux

Responsable de pôle

Chargé de mission Biodiversité et espaces naturels
04 90 63 22 74
07 61 47 91 36
anthony.roux@parcduventoux.fr



RESSOURCES NATURELLES ET BIODIVERSITÉ



Baptiste Montesinos

Chargé de mission Natura 2000
Mt-Ventoux - Gorges de la Nesque
04 90 63 22 74
baptiste.montesinos@parcduventoux.fr



Lucie Parent

Chargée de mission Natura 2000
Ouvèze - Toulourenc et Ressource en eau
04 90 63 22 74
lucie.parent@parcduventoux.fr



Poste à pourvoir

Chargé(e) de projet
Forêt et Pastoralisme



Poste à pourvoir

Chargé(e) de projet
Atlas de la biodiversité communale

ÉDUCATION ET PATRIMOINE CULTUREL



Laurence Veillard

Chargée de mission Éducation à
l'environnement et au territoire -
Patrimoine culturel
04 90 63 22 74
07 56 43 13 60
laurence.veillard@parcduventoux.fr

« VOS BESOINS / NOTRE ACCOMPAGNEMENT »

POUR PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ LES RESSOURCES NATURELLES ET LES PATRIMOINES

Dans le cadre de son projet de territoire, le Parc naturel régional du Mont-Ventoux protège et valorise les patrimoines naturel et culturel. Avec ses partenaires, il agit pour préserver la biodiversité, les paysages et les ressources naturelles, tout en sensibilisant habitants et visiteurs aux enjeux environnementaux à travers des actions éducatives, culturelles et des animations locales.

Vous souhaitez développer des actions de préservation de la biodiversité, protéger un espace naturel dans votre commune ou lancer un Atlas de la biodiversité communale.

Contactez les spécialistes biodiversité du Parc, qui vous proposeront des recommandations pour mieux prendre en compte la nature dans vos projets et vous accompagneront dans leurs mises en œuvre.

Contact : Anthony Roux

Partenaires : CEN PACA, LPO PACA, CBN Med, ONF...

Votre collectivité envisage des travaux en espace naturel.

Contactez les gestionnaires d'espaces naturels du Parc, ils vous conseilleront au mieux pour limiter les impacts de votre chantier et anticiper les contraintes ou obligations réglementaires.

Contacts : Baptiste Montesinos, Lucie Parent et Anthony Roux

Partenaires : ONF, DDT

Votre commune accueille ou organise une manifestation sportive en milieu naturel ?

Rapprochez-vous des agents du Parc pour vous accompagner dans la prise en compte des enjeux. Le Parc délivrera ses recommandations pour limiter l'impact de l'évènement (itinéraire à privilégier, gestion des déchets, affluence des spectateurs...), vous pourrez ainsi anticiper au mieux la gestion de ce rendez-vous sportif.

Contacts : Baptiste Montesinos / Chloé Giboin

Partenaires : Sous-Préfecture de Carpentras, DDT, ONF, CNOSEF, fédérations délégataires, associations sportives



Vous souhaitez agir pour préserver la ressource en eau sur votre commune et sensibiliser aux économies d'eau.

Avec le projet « Soutenir les économies d'eau citoyennes au Mont-Ventoux », le Parc met en place des actions à destination des habitants afin de les sensibiliser aux enjeux de l'eau et de réduire leur consommation en eau.

Contact : *Lucie Parent*

Partenaires : *SMERRV, SIAEPA, RAO, SMBS, Département de Vaucluse*



Vous souhaitez mieux protéger les zones humides.

Les zones humides jouent un rôle essentiel pour la biodiversité, la qualité de l'eau et la régulation du climat local. Le Parc peut vous accompagner dans vos projets de préservation et vous conseiller pour la création de mares sur votre commune.

Contact : *Lucie Parent*

Partenaires : *EPAGE Sud-Ouest Mont-Ventoux, SMOP, CEN PACA*

Vous souhaitez mieux comprendre le pastoralisme, accueillir un éleveur sur votre commune ou améliorer la co-habitation avec les chiens de protection.

Le Parc soutient cette activité traditionnelle ancrée au territoire et bénéfique pour la biodiversité et les paysages. Il travaille en étroite collaboration avec les structures en lien avec l'élevage.

Contact : *Anthony Roux (poste à pourvoir)*

Partenaires : *CERPAM, ONF*

Vous souhaitez comprendre les enjeux de la gestion forestière.

Le Parc anime la Charte forestière de territoire du Mont-Ventoux qui définit un programme d'actions partagé visant à valoriser durablement les forêts du massif.

Contact : *Anthony Roux (poste à pourvoir)*

Partenaires : *ONF, CNPF PACA, propriétaires forestiers*



Zoom sur...

La Garde Régionale Forestière

Chaque année, 24 écocardes sont recrutés pour la saison estivale avec pour missions principales la **sensibilisation, la surveillance et la médiation environnementale au sein du Parc**. Pour ce faire, ils effectuent des patrouilles en binôme, sur les principaux sites fréquentés du territoire. Lors de ces patrouilles à pied ou en VTT, ils informent le public sur la nécessité de protéger les sites naturels souvent fragilisés par une fréquentation importante. Ils sensibilisent les visiteurs sur le risque incendie et vérifient l'absence d'atteintes à l'environnement sur le territoire, et le cas échéant, ils cherchent à y remédier ou préviennent et coordonnent les services compétents.

Contact : Anthony Roux



Vous souhaitez que les enfants de votre commune découvrent le Ventoux, comprennent la richesse du vivant ou l'importance d'économiser l'eau...

Le Parc propose aux enseignants des projets d'animations pédagogiques sur mesure qui répondra à ces questions.

Contact : Laurence Veillard

Partenaires : Inspection de l'Education nationale, enseignants du territoire, réseau des animateurs "nature"

Vous avez envie de créer un sentier de découverte pour mettre en valeur l'histoire de votre village, ses paysages ou cette nature que vous trouvez exceptionnelle.

À travers le Schéma d'interprétation des patrimoines, le Parc peut vous accompagner dans l'identification, l'écriture et la mise en scène d'un site ou d'un itinéraire. Il peut également vous appuyer dans la recherche de financements.

Contact : Laurence Veillard

Partenaires : Région Sud, Fondation du patrimoine...

Vous souhaitez préserver, restaurer, transmettre le patrimoine vernaculaire de votre commune.

Le Parc vous propose d'impliquer les habitants, les associations locales dans le recensement de ces bâtis qui ont constitué le quotidien de nos anciens. Enregistrée au sein de la base de données des Parcs de la Région Sud, cette connaissance sera mise à votre disposition, pourra être intégrée à vos PLU, ou permettra de déclencher des actions de restauration ou de valorisation. Un appui à la recherche de financements peut également vous être proposé.

Contact : Laurence Veillard

Partenaires : Région Sud, Pays d'Art et d'Histoire (CoVe), associations locales

PÔLE PAYSAGE, URBANISME, AMÉNAGEMENT DURABLE, TRANSITION CLIMATIQUE



Christian Roeck

Responsable de pôle

Chargé de mission Aménagement
et paysage

04 90 63 22 74

06 61 47 91 36

christian.roeck@parcduventoux.fr



Marlène Créquer

Chargée de projet planification et
projets villageois durables

04 90 63 72 16

marlene.crequer@parcduventoux.fr



Yan Gloaguen

Chargé de projet Transition énergétique

04 90 63 22 74

yan.gloaguen@parcduventoux.fr



« VOS BESOINS / NOTRE ACCOMPAGNEMENT »

POUR SE DÉVELOPPER EN RESPECTANT LA QUALITÉ DE VIE

Dans un Parc, tout le monde doit s'épanouir, la nature comme les populations. C'est dans cette logique que les Parcs inventent un urbanisme soucieux aussi bien de l'environnement que du maintien de l'habitat et de la diversité des activités dans un cadre de vie préservé. Chaque projet d'aménagement doit chercher à valoriser et renforcer la qualité de nos paysages, villes et villages.

Vous élaborez ou révisiez votre document d'urbanisme.

Appuyez-vous sur la note d'enjeux du Parc réalisée au lancement de votre démarche pour faciliter la prise en compte de la charte et anticiper la compatibilité de votre document. Sollicitez l'ingénierie du Parc pour vous accompagner plus spécifiquement dans la mise en œuvre de votre document (appui stratégique sur certains sujets - TVB / biodiversité / renaturation / qualité cadre de vie / formes villageoises / bioclimatisme... - Contribution à l'élaboration d'OAP sectorielles ou thématiques, conseils et propositions pour certaines parties du règlement graphique et écrit...).

Contact : Marlène Créquer

Vous souhaitez gérer la publicité sur votre commune.

Contactez le Parc pour vous aider à faire respecter la réglementation en vigueur (publicité, enseignes, pré-enseignes), à déployer une signalétique sobre et à lutter contre les dispositifs illégaux.

Contact : Christian Roeck, Marlène Créquer



Zoom sur...

La commission "Avis" du Parc

Les documents d'urbanisme (tels que les SCOT, PLU ou cartes communales) ou de planification doivent être compatibles avec les dispositions et mesures de la charte. Le Code de l'environnement prévoit donc que les syndicats mixtes de Parc soient consultés pour avis lors de l'élaboration ou de la révision de ces documents (R.333-14 et 15 du Code de l'Environnement).

Ces avis réglementaires et obligatoires du Parc naturel régional, exprimés par la voix du syndicat mixte, sont des actes administratifs dotés d'une valeur juridique.

Par ailleurs, le Parc peut être sollicité pour des avis consultatifs (facultatifs) selon les enjeux identifiés par l'autorité compétente (étude d'impact, dossier cas par cas, permis d'aménager...). C'est aussi à ce titre que le Parc rend une cinquantaine d'avis par an sur des manifestations sportives, souvent après avoir accompagné l'organisateur dans la création de son événement.

La délibération du Bureau du Parc du Ventoux du 16 septembre 2024, a défini une procédure de formalisation des avis et a créé une commission interne « avis du Parc ». Cette commission rassemble 6 membres titulaires et 5 membres suppléants, issus du Bureau et du Conseil de massif.

Contact : Christian Roeck, Marlène Créquer

L'APR du Mont-Ventoux : une ingénierie du Parc pour faciliter et accélérer la mise en œuvre opérationnelle des projets des collectivités



Avec l'Atelier des projets ruraux (APR), le Parc du Mont-Ventoux propose **une ingénierie dédiée à l'accompagnement de projets** exemplaires d'aménagement et de gestion, portés par une volonté commune de viser la « qualité Parc ». Les domaines d'intervention sont variés : aménagement et développement villageois, sites touristiques et gestion de la fréquentation, nature et biodiversité, patrimoine culturel et découverte, programmes financiers et aides. Contact : Christian Roeck

→ **Télécharger la plaquette APR sur :**
www.parcduventoux.fr > rubrique "Nos actions!" > [Paysages, aménagements et cadre de vie](#) > [Les projets d'aménagements](#)

ou en flashant
ce QR code



Vous souhaitez mettre en oeuvre des projets d'aménagement, pour améliorer le cadre de vie tout en s'adaptant aux effets du changement climatique.

Faites-vous accompagner par l'ingénierie du Parc, de l'idée à la réalisation de vos projets d'aménagement de votre commune : renaturation des rues et places, valorisation des entrées et traversées de village, végétalisation des cours d'école, stationnements perméables, valorisation de sites naturels ouverts au public...

Contacts : *Christian Roeck et Marlène Créquer*

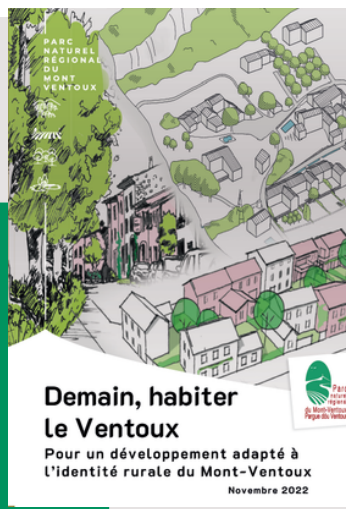
Partenaires : *UDAP, Vaucluse Ingénierie, principaux financeurs (Europe, État, Région Sud, Département de Vaucluse...)*

technique au service des collectivités faveur du projet de territoire

Zoom sur...

“Demain, habiter le Ventoux”

En réponse à la banalisation progressive de nos espaces bâtis, le guide "Demain, habiter le Ventoux" propose une vision partagée et collective du développement qualitatif de nos villes et villages dans le Parc.



➔ **Télécharger ici** le guide pratique

ou en flashant
ce QR code



Vous souhaitez améliorer la qualité de vos quartiers ou maîtriser la qualité des nouvelles opérations.

Pour mettre en oeuvre les principes de "Demain, habiter le Ventoux" dans vos opérations d'urbanisme, sollicitez le Parc pour vous aider à préciser, traduire techniquement et faire valoir vos objectifs qualitatifs dans les opérations d'aménagement d'ensemble (stratégie centres anciens, transformation quartiers pavillonnaires, nouveaux quartiers, ZAE) : conseils, définition de principes d'aménagement, appui pour la mise en oeuvre opérationnelle, appui à la discussion et à la négociation avec les acteurs privés.

Contacts : Christian Roeck, Marlène Créquer

Partenaires : EPCI, SCoT ACV (Charte d'aménagement durable), Architectes conseils, UDAP Vaucluse, services instructeurs



Vous souhaitez entretenir les espaces publics de votre collectivité (espaces verts, voirie, cimetière...) en respectant l'environnement et la biodiversité.

Contactez le Parc pour que l'entretien de vos espaces publics concilie biodiversité et économie de gestion : aide pour la mise en place d'une gestion différenciée, communication auprès de la population, mise en place de plan de gestion pour tester des solutions alternatives.

Contacts : Christian Roeck, Anthony Roux, Laurence Veillard

Le Parc du Mont-Ventoux

des élus et une équipe
et des acteurs locaux, en



Vous souhaitez contribuer de manière active à la transition énergétique.

Participez avec le Parc et sollicitez-le pour mettre en œuvre la stratégie de transition énergétique sur votre commune : identification des espaces prioritaires pour le déploiement des énergies renouvelables en lien avec les ambitions de la charte (Zones d'accélération, schéma de développement des énergies renouvelables Ventoux), positionnement des élus du Ventoux pour un déploiement vertueux de l'agrivoltaïsme, développement de centrales citoyennes et de boucles en autoconsommation, développement d'ENR ou rénovation énergétique sur le patrimoine public, gestion de l'éclairage public pour économiser l'énergie et favoriser la biodiversité nocturne.

Contact : Yan Gloaguen

Partenaires : ADEME, SEV, CIBRAV, CoVe

Vous souhaitez mieux connaître et faire connaître les enjeux du changement climatique sur le Ventoux et les enjeux prioritaires d'adaptation.

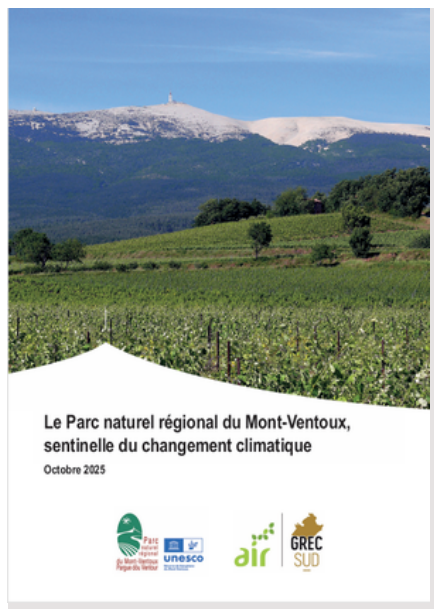
Vous pouvez vous informer ou être accompagné sur l'adaptation au changement climatique en consultant le cahier territorial réalisé par le GREC-SUD « Le Parc du Mont-Ventoux, sentinelle du changement climatique », le kit « ma commune et le climat » réalisé par le réseau des Parcs de la Région Sud ou en contactant le Parc.

Contact : Yan Gloaguen

Partenaires : GREC-SUD / Interparc Région Sud

→ **Télécharger ici** le cahier territorial « [Le Parc du Mont-Ventoux, sentinelle du changement climatique](#) »

ou en flashant ce QR code



PÔLE TOURISME ET AGRICULTURE DURABLES, VALORISATION DU TERRITOIRE



Lise Collin
Responsable de pôle

Chargée de mission Écotourisme
04 90 63 22 74
06 70 17 23 40
lise.collin@parcduventoux.fr

AGRICULTURE ET ADAPTATION CLIMATIQUE



Marie Pons-Ramells

Chargée de projet Agriculture et Climat
Référente projet RES-MAB
04 90 61 44 86
marie.pons-ramells@parcduventoux.fr



Mathilde Cottignies

Chargée de mission Projet alimentaire territorial
04 90 63 72 14
mathilde.cottignies@parcduventoux.fr

SPORTS DE NATURE



Chloé Giboin

Chargée de mission Sports de nature
04 90 63 72 14
chloe.giboin@parcduventoux.fr



« VOS BESOINS / NOTRE ACCOMPAGNEMENT »

POUR SOUTENIR UNE AGRICULTURE ET UNE ALIMENTATION DURABLES, ACCOMPAGNER L'ÉCOTOURISME ET LES ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE

Le Parc naturel régional du Mont-Ventoux contribue à la valorisation des ressources locales ainsi que des patrimoines naturels et culturels, notamment dans les secteurs de l'agriculture et du tourisme.

À travers le Projet alimentaire territorial, le Parc agit en faveur d'une alimentation saine, locale et durable. Il soutient également une agriculture plus respectueuse de l'environnement, accompagne les changements de pratiques agricoles et contribue à structurer des filières locales. En matière d'écotourisme, il participe au développement d'une offre touristique durable et valorise les acteurs agricoles et touristiques engagés, qui contribuent à l'économie et à l'identité du territoire. Vous trouverez dans ces pages quelques exemples de conseils et de services pour accompagner vos projets et valoriser les ressources locales du Ventoux.

Vous souhaitez sensibiliser votre école, votre crèche ou votre centre de loisirs à l'alimentation durable.

- Candidatez à l'École du goût, un parcours d'éveil à l'alimentation durable destiné aux enfants de 18 mois à 12 ans, ainsi qu'aux équipes des crèches et des centres de loisirs.

- Rejoignez le groupe de travail « restauration collective », qui rassemble les cantines scolaires du territoire et propose des actions visant à améliorer les pratiques et à consolider l'approvisionnement en produits locaux, sains et durables.

Contact : *Mathilde Cottignies*

Vous souhaitez promouvoir les filières agricoles.

Participez au Festival Ventoux Saveurs qui se déroule chaque automne pendant 6 à 8 semaines en septembre et octobre, en proposant une animation, une fête de terroir... ou en incitant vos producteurs locaux à participer.

Contact : *Carole Apack*



Le Plan d'Action du Projet Alimentaire Territorial du Ventoux 2024-2029 « Bien manger, bien vivre dans le Ventoux » validé en janvier 2024 constitue une feuille de route stratégique pour construire un système alimentaire local, durable et résilient. Structuré en 5 axes, 11 objectifs et 25 actions, il a pour ambition de poser un cadre clair et partagé autour des grands enjeux alimentaires du territoire.



technique au service des collectivités faveur du projet de territoire

Vous souhaitez inscrire les producteurs locaux et les entreprises touristiques de votre territoire dans la dynamique de la marque “Valeurs Parc”.

Vous pouvez les inciter à s’engager aux côtés du Parc : octroi de la marque Valeurs Parc pour les hébergeurs, restaurants, sites de visite et producteurs de vin, miel et huile d’olive.

Contact : Lise Collin et Marie Pons-Ramells

Vous souhaitez créer ou valoriser un itinéraire de randonnée, un circuit VTT ou un site de pratique sportive en espace naturel.

Le Parc vous accompagne dans le développement raisonné des loisirs et sports de nature, pour maintenir un équilibre entre la sauvegarde des espaces naturels et de leurs richesses les plus fragiles, et la qualité d’accueil du public.

Contact : Lise Collin

Partenaires : Département de Vaucluse, Fédérations délégataires, associations et professionnels du monde sportif, VPA, OTI

Vous souhaitez promouvoir une balade sur Chemins des Parcs ou structurer vos infos rando et sports nature.

Le Parc vous conseille dans le choix des itinéraires et le contenu rédactionnel à mettre en valeur, afin de maintenir un équilibre entre la préservation des espaces naturels et de leurs richesses les plus fragiles, et la qualité d’accueil du public.

Contact : Chloé Giboin

Partenaires : Département de Vaucluse, Fédérations délégataires, associations et professionnels du monde sportif, VPA, OTI



PARC NATUREL RÉGIONAL
DU MONT-VENTOUX

Créée en 2016, “Valeurs Parc naturel régional” est une marque nationale et collective, propriété du Ministère de la Transition écologique. Elle est commune à l’ensemble du réseau des Parcs naturels régionaux de France.

Elle atteste de l’engagement d’un prestataire aux côtés de son Parc et valorise ses actions en faveur de la préservation de l’environnement, d’un accueil pour tous et de l’économie locale. Cette marque collective apporte une plus-value aux entreprises bénéficiaires en les différenciant sur leur marché, grâce aux valeurs qu’elle porte. Elle est la garantie de découvertes authentiques, de bien-être, de ressourcement et d’une consommation plus responsable et de proximité..



PÔLE EUROPE ET COOPÉRATION TERRITORIALE



Nicolas Bourgue
Responsable de pôle
Chargé de mission
Politiques contractuelles
04 90 63 22 74
nicolas.bourgue@parcduventoux.fr



Juliette Neyret
Gestionnaire LEADER
04 90 63 22 74
juliette.neyret@parcduventoux.fr

« VOS BESOINS / NOTRE ACCOMPAGNEMENT »

POUR ACCOMPAGNER LES PROJETS SUR VOTRE TERRITOIRE

Le Parc naturel régional du Mont-Ventoux porte deux programmes de développement : le programme **LEADER** (Liaisons Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale) et le programme **Espace Valléen Ventoux**.



Le Parc naturel régional du Mont-Ventoux est la structure porteuse du **Groupe d'Action Locale (GAL) Ventoux** qui rassemble 11 représentants du collège public (Parc du Mont-Ventoux, EPCI, chambres consulaires) et leurs suppléants, et 14 représentants du collège privé (associations, entreprises) et leurs suppléants.

Le GAL Ventoux est souverain dans la programmation du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) permettant de soutenir des projets innovants portés par des acteurs publics ou privés. Ce programme européen de Liaisons Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale (LEADER) est cofinancé par la Région Sud et le Département de Vaucluse.

Le territoire d'action du GAL Ventoux recouvre le **périmètre du Parc du Mont-Ventoux élargi à l'ensemble des communes des 4 intercommunalités qui le composent**.

La stratégie du GAL Ventoux « Agir ensemble pour un Ventoux attractif, dynamique et durable » repose sur les 4 axes suivants :

- Soutenir et promouvoir une alimentation durable
- Contribuer à un territoire vivant, accueillant et solidaire
- Favoriser un développement économique qui valorise les ressources locales
- Favoriser la préservation et la valorisation des biens communs

Le GAL Ventoux en bref :

- 61 communes
- 150 821 habitants
- 3 Communautés d'Agglomération
- 2 Communautés de Communes

technique au service des collectivités faveur du projet de territoire.



Le Parc du Mont-Ventoux anime le programme Espace Valléen Ventoux. Le comité de pilotage, présidé par la Présidente du Parc du Mont-Ventoux, est composé des représentants de l'État, de la Région Sud, du Département de Vaucluse, du Parc du Mont-Ventoux et des EPCI de la zone de massif. Il est souverain dans la programmation des projets sollicitant du Fonds européen de développement régional (FEDER, volet Massif Alpin) et des fonds de la Région Sud permettant de soutenir des projets de diversification et de transition touristiques. Cette approche repose sur la valorisation des patrimoines naturels et culturels.

Le programme **Espace Valléen Ventoux** couvre 21 communes situées dans le massif des Alpes. Il bénéficie du soutien de l'Europe (via le FEDER, volet Massif Alpin), de l'État et des Régions Sud et Auvergne-Rhône-Alpes, dans le cadre de la Convention interrégionale du Massif des Alpes.

La stratégie du Parc du Mont-Ventoux « Faire émerger, construire et promouvoir une destination écotouristique Mont-Ventoux » est déclinée selon les axes suivants :

- Structurer une offre écotouristique qui valorise les patrimoines et sensibiliser au territoire.
- Accompagner l'adaptation au changement climatique par la maîtrise de la fréquentation, une gestion innovante des flux touristiques et l'amélioration des conditions d'accueil sur les sites naturels emblématiques.

Le programme Espace Valléen Ventoux en bref :

- 21 communes
- 19 098 habitants
- 1 Communauté d'Agglomération
- 2 Communautés de Communes

Des associations ou des collectivités de votre territoire souhaitent développer un projet en zone de massif en lien avec la stratégie « Faire émerger, construire et promouvoir une destination écotouristique « Mont-Ventoux » du Parc.

Incitez ces acteurs à présenter leurs projets en Comité de pilotage de l'Espace Valléen Ventoux avec l'appui technique de l'équipe du Parc.
Contact : Nicolas Bourgue


Des entreprises, des associations ou des collectivités de votre territoire souhaitent développer un projet innovant en lien avec la stratégie « Agir ensemble pour un Ventoux attractif, dynamique et durable » du GAL Ventoux.

Incitez ces acteurs privés ou publics à présenter leurs projets en Comité de programmation du GAL Ventoux avec l'appui technique de l'équipe du Parc.
Contact : Nicolas Bourgue

Glossaire des acronymes

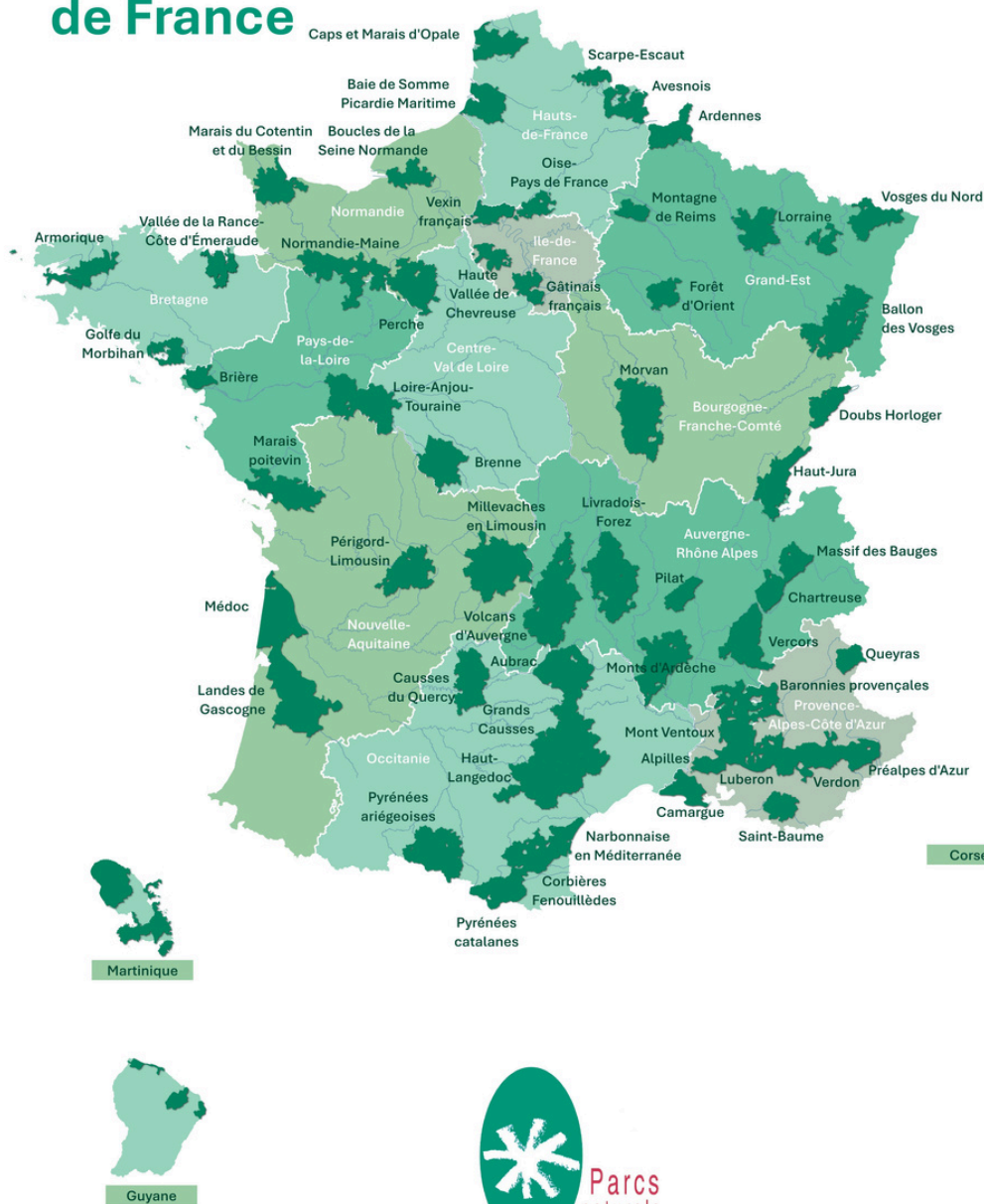
- **ABC** : Atlas de la Biodiversité Communale
- **ADEME** : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
- **AOP** : Appellation d'origine Protégée
- **APB** : Arrêté de Protection de Biotope
- **APR** : Atelier des Projets Ruraux
- **ARBE** : Agence Régionale de la Biodiversité et de l'Environnement
- **CBN Med**: Conservatoire Botanique National Méditerranéen de Porquerolles
- **CEN PACA** : Conservatoire d'Espaces Naturels Provence Alpes Côte-d'Azur
- **CERPAM** : Centre d'Études de de Réalisations Pastorales Alpes Méditerranée
- **CIBRAV** : Citoyens BRAnchés du sud Ventoux
- **CNOSF** : Comité National Olympique Sportif Français
- **CNPF** : Centre National de la Propriété Forestière
- **CoVe** : Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin
- **DDT** : Direction Départementale des Territoires
- **DRAAF** : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
- **DREAL** : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- **DREETS** : Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
- **ENS** : Espace Naturel Sensible
- **EPAGE** : Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
- **EPCI** : Établissement Public de Coopération Intercommunale
- **FEADER** : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
- **FEDER** : Fonds Européen de Développement Régional
- **GREC-Sud** : Groupe Régional d'Experts sur le Climat en Provence-Alpes-Côte d'Azur
- **IGP** : Indication Géographique Protégée
- **LEADER** : Liaisons Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale
- **LPO PACA** : Ligue de Protection des Oiseaux Provence Alpes Côte-d'Azur
- **MAB** : Man and Biosphere
- **OFB** : Office Français de la Biodiversité
- **ONF** : Office National des Forêts
- **OTI** : Office de Tourisme Intercommunal
- **RAO** : Syndicat des eaux Rhône Aygues Ouvèze
- **RB** : Réserve de Biosphère
- **RES-MAB** : Résilience Climatique en Agriculture – programme du réseau MAB
- **RNR** : Réserve Naturelle Régionale
- **RREN** : Réseau Régional des Espaces Naturels Protégés
- **SCoT ACV** : Schéma de Cohérence Territoriale Arc Comtat Venaissin
- **SEC** : Soutenir les Économies d'Eau Citoyennes
- **SEV** : Syndicat d'Énergie Vauclusien
- **SIAEPA** : Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement de la Région de Sault
- **SIT** : Système d'Information Territorial
- **SMBS** : Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues
- **SMDVF** : Syndicat Mixte de Défense et de Valorisation Forestière
- **SMERRV** : Syndicat Mixte de la Région Rhône Ventoux
- **SMOP** : Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale
- **UDAP** : Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine
- **UNESCO** : Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
- **VPA** : Vaucluse Provence Attractivité
- **ZAPER** : Zones d'Accélération pour la Production d'Énergies Renouvelables

Vous souhaitez connaître les données disponibles concernant votre collectivité :

Consultez le système d'information territorial (SIT) sur  geo.pnrsud.org pour trouver des informations géographiques essentielles : zonages réglementaires, photographies aériennes, informations communales, faune, flore, qualité de l'eau, arbres remarquables, patrimoine bâti...

59 Parcs naturels régionaux de France

Une autre vie s'invente ici



Version octobre 2024

PARCS NATURELS RÉGIONAUX de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le Parc naturel régional du Ventoux adhère à la Fédération nationale des Parcs naturels régionaux et fait partie de l'association « Réseau des Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur ». Ce réseau régional permet aux 9 Parcs de parler d'une seule voix, de valoriser leurs actions à l'échelle régionale et de faciliter la réalisation de projets communs.

- 9 Parcs naturels régionaux en Provence-Alpes-Côte d'Azur : Alpilles, Baronnies provençales, Camargue, Luberon, Mont-Ventoux, Préalpes d'Azur, Queyras, Sainte-Baume, Verdon
- 30% du territoire régional - 300 communes

Le Ventoux, un territoire vivant et innovant, à préserver et à partager !

Qu'est-ce que le Parc naturel régional du Ventoux ? Quelles sont ses missions ? Qu'est-ce que la charte du Parc ? Comment le Parc peut-il vous accompagner dans vos projets ?

Vous êtes élu(e) dans une collectivité du Parc naturel régional du Mont-Ventoux : dans ce guide, retrouvez les réponses à ces questions et plein d'autres informations utiles destinées à mieux connaître et faire connaître le Parc, et à favoriser les opportunités de travailler ensemble pour mettre en œuvre le projet de territoire.

Car le Parc, c'est nous tous ! Élus, équipe technique, acteurs locaux, entreprises, associations, habitants...

Pour en savoir plus sur le Parc naturel régional du Mont-Ventoux, ses missions et ses actions :

www.parcduventoux.fr

- **Consultez la rubrique « Espace élus »**

(tout en haut de la page d'accueil dans la barre verte)

- **Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux**



Parc naturel régional du Mont-Ventoux



parcduventoux

- **Inscrivez-vous à la lettre électronique du Parc** en envoyant un mail

à contact@parcduventoux.fr

- **Participez à nos événements** et venez nous rencontrer au siège du Parc



Parc naturel régional du Mont-Ventoux

378 avenue Jean Jaurès

84200 Carpentras

Tél. 04 90 63 22 74

contact@parcduventoux.fr



PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR

